



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2/Rev.1
6 mars 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE

Sixième réunion

La Haye, 7-19 avril 2002

Point 24 de l'ordre du jour provisoire*

PLAN STRATÉGIQUE, RAPPORTS NATIONAUX ET FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

Addendum

Programme de travail pluriannuel pour la Conférence des Parties jusqu'à 2010

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 4 de sa recommandation 1, la Réunion spéciale intersessions sur le plan stratégique, les rapports nationaux et la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique (MSP), tenue à Montréal en novembre 2001, avait demandé au Secrétaire exécutif de préparer pour la sixième réunion de la Conférence des Parties un programme de travail pluriannuel pour la Conférence des Parties jusqu'à 2010, sur la base de la décision IV/16, des suggestions des Parties reçues au 1 mars 2002 et en tenant compte de la recommandation VII/12 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) sur les thèmes de travail futur. La présente note a été rédigée en réponse à cette demande.

2. Lors de sa première réunion, à la décision I/9, la Conférence des Parties avait adopté un programme de travail à moyen-terme pour la période 1995-1997 et exposé les principes devant diriger ces programmes de travail. Le programme de travail a été revu aux deuxième et troisième réunions de la Conférence des Parties (décisions II/18 et III/22) et s'est avéré être un outil fort utile pour l'organisation et la coordination des travaux de la Convention. Plusieurs programmes de travail thématiques ont été adoptés durant la période couverte par le premier programme de travail à moyen-terme. Lors de sa seconde réunion, la Conférence des Parties, dans sa décision II/10, avait adopté le Mandat de Jakarta sur

* UNEP/CBD/COP/6/1 et Corr.1/Rev.1.

/...

la diversité biologique marine et côtière, qui a débouché sur un programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière dans la décision IV/5. Lors de sa troisième et sa quatrième réunions, la Conférence des Parties avait décidé de formuler un programme de travail pluriannuel sur la diversité biologique agricole (décisions III/11 et IV/6) et qui allait être adopté, plus tard, à la cinquième réunion (décision V/5). A sa quatrième réunion, la Conférence des Parties avait adopté les programmes de travail sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures (décision IV/4) et la diversité biologique des forêts (décision IV/7).

3. Pendant cette période, la Conférence des Parties avait également examiné un certain nombre de questions intersectorielles dans le cadre de la Convention, dont l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (décisions II/11, III/15 et IV/8), les espèces exotiques envahissantes (décision IV/1), l'application de l'Article 8 (j) et des dispositions connexes (décisions III/4 et IV/9), les mesures d'encouragement (décisions III/18 et IV/10), l'approche fondée sur l'écosystème (décision II/8), l'étude d'impact (décision IV/10), les indicateurs (décision III/10 et IV/1), les zones protégées (décision IV/15), l'examen des Articles 6 (Mesures générales de conservation et d'utilisation durable) et 8 (Conservation *in-situ*) (décisions II/7 et III/9), l'accès à, le transfert et le développement de la technologie (décisions II/4 et III/16) et l'éducation et la sensibilisation du public (décision IV/10), entre autres sujets.

4. Dans sa quatrième réunion, en 1998, la Conférence des Parties, à la décision IV/16, avait arrêté un nouveau programme de travail à moyen-terme destiné à couvrir la période allant de la cinquième à la septième réunion, et qui identifie trois points essentiels, consistant en un domaine thématique et deux questions intersectorielles, pour un examen de fond à chacune des réunions. Les terres arides et semi-arides; l'utilisation durable, y compris le tourisme; et l'accès aux ressources génétiques étaient les points sélectionnés pour examen de fond à la cinquième réunion de la Conférence des Parties.

5. Pour faciliter la préparation d'un nouveau programme de travail à moyen-terme, le SBSTTA a proposé, lors de sa septième réunion, dans la recommandation VII/12, une série de thèmes comme sujets potentiels d'étude de fond à la huitième réunion et aux réunions ultérieures de la Conférence des Parties. Ces thèmes sont:

- (a) La restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés et la récupération des espèces rares et menacées d'extinction;
- (b) L'importance de la biodiversité pour la santé humaine;
- (c) L'importance de la sécurité biologique dans la préservation de la biodiversité en contrôlant les espèces exotiques envahissantes;
- (d) Le rôle de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'intervention d'urgence;
- (e) La diversité biologique insulaire; et
- (f) La biodiversité des zones urbaines et périurbaines.

6. Dans sa recommandation VII/12, le SBSTTA a également invité les Parties à faire part au Secrétaire exécutif de leurs remarques et observations sur ces possibilités et/ou des suggestions supplémentaires, selon le cas, pour qu'elles soient reprises dans un document d'information qui sera mis à la disposition de la sixième réunion de la Conférence des Parties. Les thèmes supplémentaires suivants ont été suggérés par la République démocratique du Congo et l'Union européenne:

- (a) Impact de la mondialisation sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et moyens pour en atténuer les effets négatifs;
- (b) Impact des conflits armés sur la biodiversité et moyens pour en atténuer les effets négatifs;
- (c) Impact des changements de la couche d'ozone sur la biodiversité et les moyens pour en atténuer les effets négatifs.
- (d) Ecosystèmes polaires ;
- (e) Ecosystèmes des fonds marins ;
- (f) Création de capacités : formation et recherche ; et
- (g) Conservation *ex-situ*.

7. Les thèmes (a) à (d) du paragraphe 6 ci-dessus sont inclus dans le programme de travail pluriannuel à la section II ci-dessous et à l'annexe. L'écosystème polaire est considéré comme un domaine thématique à part, étant entendu, comme l'a relevé l'Union européenne dans sa communication, que certains aspects des activités sur la biodiversité polaire peuvent être ajoutés aux travaux en cours sur les liens entre la biodiversité et les changements climatiques. Les thèmes (e) à (g) peuvent être intégrés aux activités en cours comme suit :

(a) Les écosystèmes des fonds marins peuvent être traités dans le programme de travail en cours sur la biodiversité marine et côtière. Le SBSTTA envisage de ré-examiner le Mandat de Jakarta lors de sa huitième réunion et pourrait étudier l'opportunité d'intégrer les écosystèmes des fonds marins dans l'un des éléments du programme de travail sur la biodiversité marine et côtière;

(b) La création de capacités est une question intersectorielle s'appliquant à tous les programmes de travail de la Convention;

(c) Pendant la période du programme de travail pluriannuel propose, la conservation *ex-situ* sera considérée, en partie, sous le thème de "la restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés et la récupération des espèces rares et menacées" (Articles 8 (f) et 9 (c) de la Convention) et partie de la mise en œuvre de la décision V/26 C, sur les collections *ex situ* acquises avant l'entrée en vigueur de la Convention et qui ne sont pas prises en charge par la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

8. Dans sa communication, l'Union européenne avait relevé que des programmes de travail, des stratégies globales ou des plans d'action spécifiques (ex. : sur les forêts ou la stratégie mondiale de conservation des plantes) semblent réalisables dans tous les programmes thématiques et lignes d'action. Pour les thèmes relatifs à l'interprétation des dispositions de la Convention, les principaux articles notamment, les efforts devraient être axés sur la formulation de principes directeurs susceptibles d'orienter les Parties dans leur application effective de la Convention. En ce qui concerne les questions intersectorielles, lorsque cela est possible, elles devraient également aider à la mise en forme de plans de travail et de lignes directrices.

9. En outre, l'Union européenne avait proposé que

- (a) les thèmes destinés à un examen approfondi soit organisés, de préférence, comme suit :
 - (i) un sur les écosystèmes
 - (ii) un sur le développement de l'un des articles de la Convention ; et
 - (iii) un troisième consacré aux questions intersectorielles

(b) Comme quatrième thème prioritaire, au moins un des deux des points traités dans le passé doit être revisité et examiné en profondeur et, si nécessaire, doté de la mise en œuvre proposée, au titre du programme de travail, de stratégie globale, de plans d'action ou de lignes directrices/principes directeurs.

10. La section III de la présente note contient des éléments pour la dernière proposition.

11. A la lumière du projet de Plan stratégique pour la Convention sur la diversité biologique, joint en annexe à la recommandation 1 de la Réunion sur le plan stratégique, et notamment des sections intitulées "le mandat", "la vision" et "les buts opérationnels", les questions ci-dessous peuvent être considérées comme des thèmes possibles pour étude de fond par la Conférence des Parties:

(a) Cibles, situation de référence et indicateurs de la situation et des tendances de la diversité biologique; et

(b) Intégration des préoccupations de biodiversité dans les politiques, plans et programmes sectoriels et intersectoriels pertinents, et qui représente un défi de taille à la mise en œuvre de la Convention.

12. Le programme de travail pluriannuel proposé, présenté à la section II ci-dessous et l'annexe, s'appuie sur la recommandation VII/12, le rapport de la MSP et les observations et remarques supplémentaires émanant des Parties. Les thèmes proposés ont été classés par ordre de priorité, en fonction de leur degré d'urgence et de la manière dont ils cadrent dans les programmes de travail actuels de la Conférence des Parties.

13. Lors de ses réunions, la Conférence des Parties examine une série de points de son ordre du jour qui sont regroupés sous les rubriques suivantes: questions d'organisation, rapports, examen de la mise en œuvre des programmes de travail, questions prioritaires et autres questions. Sous la rubrique "Examen de la mise en œuvre des programmes de travail", la Conférence des Parties pourrait décider de procéder à un examen critique approfondi des programmes de travail en cours sur les domaines thématiques et les questions intersectorielles choisis. La Réunion sur le plan stratégique a fourni une orientation en mettant en relief un certain nombre d'activités spécifiques qu'il faudrait entreprendre pour faciliter cet exercice d'examen critique, rentrant dans le cadre des procédures convenues d'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention (recommandation 1, annexe, para. 19). Lors de sa septième réunion, par exemple, la Conférence des Parties se penchera sur l'avis fourni par le SBSTTA sur un approfondissement et un affinement du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, en accordant l'intérêt mérité à une série de questions demandant une attention particulière de la part de la Conférence des Parties. ^{1/} La section III ci-dessous présente une proposition de calendrier pour l'examen critique des programmes de travail sur domaines thématiques et les questions intersectorielles.

^{1/} Voir décision V/2, para. 5.

14. La Conférence des Parties pourrait décider d'adopter le calendrier d'examen critique et d'évaluation des programmes de travail et du programme de travail pluriannuel pour la période 2006-2010 figurant aux sections II et III et à l'annexe de la présente note.

II. PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES POUR LA PERIODE 2006-2010

15. Ce programme de travail pluriannuel (voir aussi l'Annexe) ne reprend que les questions prioritaires destinées à un examen approfondi. Les autres points sont considérés comme des questions pendantes.

16. En 2006, la huitième réunion de la Conférence des Parties pourrait examiner, entre autres, de manière approfondie les points suivants:

- (a) Diversité biologique insulaire:
 - (i) Evaluer la situation et les tendances de la diversité biologique insulaire;
 - (ii) Fournir une orientation sur les bonnes pratiques en matière de gestion des écosystèmes insulaires;
 - (iii) Elaborer un programme de travail basé sur les actions prioritaires;
- (b) Restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés et récupération des espèces rares ou menacées d'extinction:
 - (i) Identifier les écosystèmes dégradés et les espèces rares ou menacées d'extinction;
 - (ii) Compiler des informations sur les technologies adéquates, y compris sur la conservation *ex-situ* et les coûts de restauration et de réhabilitation des principaux écosystèmes ainsi que la récupération des espèces rares et menacées;
 - (iii) Fournir des orientations sur les options et les techniques de réhabilitation et de restauration des principaux écosystèmes et de récupération des espèces rares et menacées;
- (c) Cibles, situation de référence, indicateurs et intégration:
 - (i) Elaborer des propositions pour l'incorporation des cibles dans tous les programmes de travail au titre de la Convention;
 - (ii) Approuver les principes et une série de questions sur la formulation d'indicateurs, à l'échelle nationale, sur la situation et les tendances de la biodiversité et des méthodes pour déterminer la situation de référence;
 - (iii) Produire des orientations opérationnelles pour pouvoir intégrer les préoccupations de la biodiversité dans les politiques, plans et programmes sectoriels et intersectoriels pertinents.

17. En 2008, la neuvième réunion de la Conférence des Parties pourrait étudier, entre autres, de manière approfondie les points suivants:

- (a) Diversité biologique des zones urbaines et périurbaines:

- (i) Evaluer la situation, les tendances et le rôle de la biodiversité, y compris les espèces exotiques, dans les zones urbaines et périurbaines;
- (ii) Etudier l'impact de l'urbanisation et des activités périurbaines sur la biodiversité;
- (iii) Formuler des orientations pour l'entretien de la biodiversité dans les zones urbaines et périurbaines, dont un programme de travail;
- (b) L'importance de la biodiversité pour la santé humaine:
 - (i) Apprécier les biens et les services de la biodiversité pour la santé humaine, y compris, par exemple, les médicaments, la nutrition, la biodiversité et les maladies humaines infectieuses;
 - (ii) Elaborer des options et de bonnes pratiques, dont un programme de travail;
- (c) Impact de la mondialisation sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et les moyens d'atténuation des effets négatifs:
 - (i) Apprécier l'influence de la mondialisation, dont le commerce international et la communication, sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
 - (ii) Formuler des options pour promouvoir les effets positifs et réduire au minimum les impacts négatifs de la mondialisation sur la biodiversité;

18. En 2010, la dixième réunion de la Conférence des Parties pourrait examiner, entre autres, et de manière approfondie les points suivants:

- (a) Les écosystèmes polaires
 - (i) Evaluer l'état et les tendances de la biodiversité, et identifier les composants de la biodiversité qui revêtent une importance pour sa conservation
 - (ii) Favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement de la biodiversité polaire et évaluer les impacts des activités anthropiques, notamment des activités d'extraction.
- (b) Rôle de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'aide d'urgence:
 - (i) Evaluer la fonction et les services des éléments constitutifs de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'aide d'urgence;
 - (ii) Elaborer des orientations et compiler des études de cas et des bonnes pratiques sur l'utilisation de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'aide d'urgence;
- (c) Impact des conflits armés sur la biodiversité et les moyens d'atténuation des effets négatifs:
 - (i) Compiler des informations sur l'impact des conflits armés sur les éléments constitutifs de la biodiversité;
 - (ii) Elaborer des options pour atténuer les effets négatifs des conflits armés sur la biodiversité;
- (d) Impacts des changements dans la couche d'ozone sur la biodiversité et les moyens d'atténuation des effets négatifs:

- (i) Evaluer les répercussions de l'amincissement de la couche d'ozone sur la biodiversité;
- (ii) Formuler des options d'atténuation des effets négatifs de l'amincissement de la couche d'ozone sur la biodiversité, et pour adaptation.

III. CALENDRIER DE L'EXAMEN CRITIQUE APPROFONDI DES PROGRAMMES DE TRAVAIL

19. En 2004, la septième réunion de la Conférence des Parties pourrait décider d'examiner en profondeur les programmes de travail suivants :

- (a) Biodiversité des écosystèmes d'eaux intérieures
- (b) Mandat de Jakarta (programme de travail sur la biodiversité marine et côtière), u compris l'éventuelle intégration des écosystèmes des fonds marins dans le programme de travail;
- (c) Biodiversité et changements climatiques. Cet examen pourrait comprendre l'étude des aspects de la biodiversité polaire;

20. En 2006, la huitième réunion de la Conférence des Parties pourrait décider d'examiner en profondeur les programmes de travail suivants:

- (a) La diversité biologique agricole;
- (b) La diversité biologique des terres arides et semi-arides;
- (c) L'Article 8(j) et les dispositions connexes.
- (d) Les mesures d'incitation

21. En 2008, la neuvième réunion de la Conférence des Parties pourrait décider d'examiner en profondeur les programmes de travail suivants:

- (a) La diversité biologique des forêts
- (b) Les espèces exotiques envahissantes. Lorsqu'elle arrive à ce point, la Conférence des Parties pourrait étudier, également, l'importance de la sécurité biologique dans la préservation de la biodiversité par le contrôle des espèces exotiques envahissantes, thème figurant dans la recommandation VII/12 du SBSTTA, et étudier les tâches suivantes:

- (i) Compiler des études de cas à la lumière des principes directeurs pour le contrôle et la prévention des espèces exotiques envahissantes et l'atténuation de leurs impacts; et
- (ii) Elaborer des options d'application de la sécurité biologique par le contrôle des espèces exotiques envahissantes.
- (c) L'accès et le partage des avantages
- (d) L'approche fondée sur l'écosystème.

22. En 2010, la dixième réunion de la Conférence des Parties pourrait décider d'examiner en profondeur les programmes de travail suivants :

- (a) La diversité biologique des montagnes;
- (b) L'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique;
- (c) Les zones protégées;
- (d) Coopération et transfert de technologies.

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL POUR LA PERIODE 2006-2010

Réunion de la Conférence des Parties	Questions pour étude de fond	Résultats escomptés	Principaux partenaires de préparation	Questions pour étude approfondie
Septième (2004)	Ecosystèmes de montagne	-Evaluation de l'état et des tendances de la biodiversité -Etudes de cas et bonnes pratiques de gestion -Programme de travail	Convention sur la protection des Alpes, Evaluation de la biodiversité des montagnes de la planète de DIVERSITAS, le Centre internationale de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), Groupe inter-agences sur les montagnes de l'UICN, FEM, UNESCO, FAO, Organisations des communautés locales et autochtones.	Programme de travail sur la biodiversité des écosystèmes d'eaux intérieures
	Zones protégées	-Bases scientifiques de la coopération internationale -Lignes directrices pour l'établissement et la gestion -Options et actions prioritaires pour les zones protégées	WCPA/UICN; PNUE-WCMC; WRI, UNESCO-HEB; Convention du patrimoine mondial; Convention Ramsar, CMS; FEM	Mandat de Jakarta(programme de travail sur la biodiversité marine et côtière)
	Transfert de technologie et coopération technologique	- Compendium des technologies et leur évaluation -Renforcement de la coopération et du transfert technologiques	PNUE, CCNUCC, CNUCED, Centre international d'écotechnologie	Biodiversité et changements climatiques

Huitième (2006)	Diversité biologique insulaire	-Évaluation de la situation et des tendances -Orientations et bonnes pratiques en matière de gestion des écosystèmes insulaires -Programme de travail fondé sur les actions prioritaires	Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS), ONU/DESA, PNUD/SDNP, Division des N.U. pour le développement durable, Centre international des études insulaires	Biodiversité agricole
	Restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés et récupération des espèces menacées d'extinction	Orientation sur les options et les techniques de réhabilitation et de restauration des principaux écosystèmes et des espèces menacées d'extinction	PNUE, UNESCO, FAO, UICN, WRI, GCRAI, DIVERSITAS, Groupe Gran Canaria	Diversité biologique des terres arides et semi-arides
	Cibles, lignes de référence et indicateurs ; Intégration des préoccupations de biodiversité	-Propositions d'incorporation des cibles dans tous les programmes de travail dans le cadre de la Convention -Principes pour les indicateurs et lignes de référence - Orientations opérationnelles pour l'intégration	Les Parties, les principales organisations et agences intervenant dans chacun des domaines thématiques	Article 8(j) et les dispositions connexes <hr/> Mesures d'incitation
Neuvième (2008)	Diversité biologique des zones urbaines et périurbaines	-Évaluation de la situation et des tendances dans les zones urbaines - Programme de travail	PNUE, CIUS-SCOPE, GCRAI, Banque mondiale, CNUEH (Habitat), UNESCO, GCE	Diversité biologique des forêts;

	Importance de la biodiversité pour la santé humaine	Biodiversité et maladies humaines infectieuses; et rôle de la biodiversité dans la production alimentaire mondiale. -Options et bonnes pratiques	PNUE, OMS, Université de Harvard, SCOPE	Espèces exotiques envahissantes dont “l’importance de la sécurité biologique dans la préservation de la biodiversité par la lutte contre les espèces exotiques envahissantes”
	Importance de la sécurité biologique dans la préservation de la biodiversité par le contrôle des espèces exotiques envahissantes	Options d’application de la sécurité biologique par le contrôle des espèces exotiques envahissantes	FAO, GISP, CIPV, OMS, OMI	Article 8(j) et dispositions connexes
	Impact de la mondialisation sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité, et moyens d’atténuation des effets négatifs	-Evaluation des impacts de la mondialisation sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité -Options d’atténuation des effets négatifs	SCOPE	Accès et partage des avantages
				Approche fondée sur l’écosystème
Dixième (2010)	Ecosystèmes polaires	-Evaluation de l’état et des tendances de la biodiversité; et impacts des activités anthropiques -Meilleure compréhension du fonctionnement de la biodiversité polaire	Traité sur l’Antarctique, Conseil de l’Arctique, UICN, Conférence des Inuit du cercle polaire	

	Rôle de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'aide d'urgence	-Evaluation du rôle de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'aide d'urgence -Orientation, études de cas et bonnes pratiques	UNESCO-PHB, DIVERSITAS, PNUE	Diversité biologique des montagnes
	Impact des conflits armés sur la biodiversité et moyens d'atténuation des effets négatifs	-Evaluation des impacts des conflits armés sur la biodiversité -Options d'atténuation des effets négatifs	PNUE, PHB, UICN	Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique
				Zones protégées
	Impact des changements dans la couche d'ozone sur la biodiversité et moyens d'atténuation des effets négatifs	- Evaluation des impacts de l'amincissement de la couche d'ozone sur la biodiversité - Options d'atténuation des effets négatifs de l'amincissement de la couche d'ozone sur la biodiversité	Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	Transfert de la technologie et coopération technologique
